



RÉUNION DU 20 JUIN 2014

ELECTION AU SENAT

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DE TROIS DELEGUES ET DE TROIS SUPPLEANTS

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille quatorze, le vendredi vingt juin à 20 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le treize juin 2014 par le Maire, en application des articles L. 283 à L. 290-1 du code électoral.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. Dominique EVRARD, Mme Véronique DUQUESNE, MM. François BONNECHERE, Mmes Florence MESSIO, Hélène FABRER, MM. Jean-Baptiste CARON, Richard MONNEHAY, M. Vadim VAN KERCKHOVE, Mmes Marie-Claude BOUTIN, Dominique SCHAEVERBEKE, Dominique CROGNIER, M. Gérard ADT.

Absents non représentés : Mmes BEAUGRAND Karine, ANDRIEU Félicie, M. GIRAULT Daniel.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-17 du CGCT, le bureau a été constitué de Dominique EVRARD, Gérard ADT, Dominique CROGNIER, Vadim VAN KERCKHOVE, Jean-Baptiste CARON.

Le Conseil a élu pour secrétaire : Mme Marie-Claude BOUTIN en application de l'article L. 2121-15 du CGCT.

Monsieur le Président a donné lecture :

- 1°) Des articles transcrits ci-dessus du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs
- 2°) Du décret N° 2014-532 du 26 mai 2014 fixant la date à laquelle les Conseillers Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 28 septembre 2014 dans le Département.
- 3°) De l'arrêté du Préfet de Région Préfet de la Somme en date du 05 juin 2014 convoquant à cet effet les Conseils Municipaux.

ELECTION DES DELEGUES

1° Tour de scrutin :

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de trois délégués.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 20H 10. Il a donné les résultats ci-après :

. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	12
. A déduire : bulletins blancs ou nuls.....	0
. Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.....	12
. Majorité absolue.....	7

. Ont obtenu :

M. EVRARD Dominique	12 voix
Mme DUQUESNE Véronique	12 voix
Mme MESSIO Florence	12 voix

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés titulaires:





cepter le mandat.

- M. EVRARD Dominique, né le 21 juin 1962 à HAM qui a déclaré ac-

qui a déclaré accepter le mandat.

- Mme DUQUESNE Véronique, née le 29 novembre 1958 à AMIENS

accepter le mandat.

- Mme MESSIO Florence, née le 06 mai 1969 à AMIENS qui a déclaré

ELECTION DES SUPPLEANTS

1° Tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants.

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	12
. A déduire : bulletins blancs et nuls.....	0
. Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.....	12
. Majorité absolue.....	7

Ont obtenu :

- . M. CARON Jean-Baptiste12 voix
- . M. MONNEHAY Richard.....12 voix
- . M. VAN KERCKHOVE Vadim.....12 voix

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamé suppléants :

- M. CARON Jean-Baptiste né le 31 mars 1981 à AMIENS a déclaré accepter le mandat.
- M. MONNEHAY Richard né 24 juillet 1971 à BEAUVAIS qui a déclaré accepter le mandat.
- M. VAN KERCKHOVE Vadim né le 27 juillet 1994 à AMIENS qui a déclaré accepter le mandat.

La séance a été levée à vingt heures vingt minutes.

Et ont signé les membres présents :

Le Président,

Les Membres du Bureau,

Les Membres du Conseil Municipal,

